

MODALITES DE L'OFFRE 10 14 139
Réservée aux particuliers / clients finaux
« Garantie 5 ans Tranquillité d'esprit »

POUR QUI ?

Offre réservée aux **particuliers / clients finaux**, valable en France métropolitaine.

DUREE DE L'OFFRE

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 (date de facture de votre installateur)

OBJET DE L'OFFRE

Le client final/particulier ayant acheté une pompe à chaleur de la gamme AQUASET ou AQUASET-S à un installateur bénéficie gratuitement d'une **extension de garantie constructeur à 5 ans** sur les produits Technibel à date de mise en service : **pièces, main d'œuvre et déplacement.**

Voir ci-dessous les conditions requises.

POMPES A CHALEUR CONCERNEES

Gamme AQUASET-S :

PSHRIA 189 R5 - PSHRIA 259 R5 - PSHRIA 369 R5 et R7 - PSHRIA 489 R5 et R7 -
PSHRIA 609 R5 et R7 - PSHRIA 709 R7 - PSHRIA 909 R7
PSHRIB 259 R5 - PSHRIB 360 R5 - PSHRIB 480 R5 - PSHRIB 600 R5
AQUASET-S 6/9/11/14/16/21/24

Gamme AQUASET :

PHRIA 10 - PHRIA 14
PHRIB 10 - PHRIB 14
AQUASET 6/9/11/14/16/20/24

La mise en service d'une pompe à chaleur air/eau Technibel (incluse dans la fourniture Technibel ou achetée) est réalisée par une station technique de notre réseau partenaire : c'est votre installateur qui contacte cette société à la fin de l'installation.

Une fois la mise en service réalisée, la station technique vous remet, ainsi qu'à votre installateur, une attestation de mise en service et vous propose un contrat d'entretien.

CONDITIONS REQUISES

- Achat de la PAC, de la mise en service et de l'installation à un installateur professionnel du chauffage
- Facture de l'installateur émise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2012
- Souscription d'un contrat d'entretien annuel de la pompe à chaleur auprès d'une station technique de notre réseau partenaire pendant les 5 années suivant la date de mise en service

POUR BENEFICIER GRATUITEMENT DE L'EXTENSION DE GARANTIE DE 5 ANS / VALIDATION

Le client final/particulier doit s'inscrire sur notre site internet et remplir le formulaire prévu, ou envoyer par courrier à TECHNIBEL SAS – à l'attention du service Clients – BP 131 – 01601 TREVOUX Cedex :

- Copie de la facture acquittée d'achat, d'installation et, éventuellement, de mise en service de la pompe à chaleur AQUASET
- Copie de l'attestation de mise en service (comprenant le type et le numéro de machine)
- Copie du contrat d'entretien signé

Date limite d'inscription sur notre site internet ou d'envoi des documents par courrier :

31 août 2012.